



Mon ancien propriétaire me réclame de l'argent

Par 100eun

Bonjour,

J'ai quitté un logement le 29 juin 2024, dans lequel j'étais depuis le 1er juillet 2023.

Mon ancien propriétaire a déduit une somme de mon dépôt de garantie que je conteste, j'ai donc fait appel à un conciliateur de justice le 28 octobre dernier, après avoir envoyé deux courriers en recommandé en septembre et en aout (j'avais reçu le chèque de restitution du dépôt de garantie fin juillet).

Et aujourd'hui je reçois une lettre de mon ancien propriétaire qui me demande de payer la somme de 60 ? par mois pour la tonte de la pelouse, soit 720 ?. Somme dont il ne m'a jamais parlé, qu'il vient demander subitement après avoir sûrement été contacté par le conciliateur.

Ma question est donc a-t-il le droit de me demander de régler cette somme (plus de 4 mois après notre départ) ? Sachant en plus qu'il n'avait tondu la pelouse que de mars à juin.

Merci d'avance pour vos retours.

Par janus2

Sachant en plus qu'il n'avait tondu la pelouse que de mars à juin.

Bonjour,

Votre ancien bailleur est-il professionnel dans ce domaine (tonte de pelouse) ?

Par 100eun

Bonjour,

Non c'est un ancien maçon à la retraite.

Par yapasdequoi

Bonjour,

La régularisation des charges locatives doivent être justifiée par factures qui précisent les montants de dépense réelle, et le bailleur doit vous permettre de les consulter (article 23 de la loi 89-462)

Le bailleur non professionnel ne peut pas facturer sa propre main d'oeuvre.